



## Assemblées générales ordinaire et extraordinaire d'EuroMeSCo

**Barcelone, le 19 novembre 2010**

### **AVANT-PROJET**

Les assemblées générales ordinaire et extraordinaire d'EuroMeSCo se sont tenues le 19 novembre 2010 à l'Institut européen de la Méditerranée (IEMed) à Barcelone. L'Assemblée a commencé ses travaux à 9 h et elle était présidée par Isabelle Werenfels (Stiftung Wissenschaft und Politik, Berlin).

### **Participants :**

#### ***Membres à part entière***

- |  |   |
|--|---|
| 1- ACPSS - Al Ahram Center for Political and Strategic Studies, Égypte, Gamal Abdel Gawad Soltan | Vincent Legrand, Bichara Khader   |
| 2- AEI - Association des études internationales, Tunisie, Salem Fourati                          | 7- CERSS - Centre d'études et de recherches en sciences sociales, Maroc, Abderrahim El Mashouli                                       |
| 3- BECSA - Bulgarian European Community Studies Association, Bulgarie, Dinko Dinov               | 8- Chatham House, Royaume-Uni, Claire Spencer   |
| 4- CAP - Center for Applied Policy Research, Allemagne, Michael Bauer                            | 9- CIDOB - Centre d'Informació i Documentació Internacionals a Barcelona, Espagne, Jordi Vaquer, Carmen Claudín, Eduard Soler i Lecha |
| 5- CEMI - Centre d'études méditerranéennes internationales, Tunisie, Ahmed Driss                 |   |
| 6- CERMAC - Centre d'études et de recherches sur le monde arabe contemporain, Belgique,          |   |

- 10- CSS - Center for Strategic Studies / Université de Jordanie, Sara Ababneh
- 11- ELCANO - Real Instituto Elcano de Estudios Internacionales y Estratégicos, Espagne, Haizam Amirah Fernández
- 12- EVI - Estonian Foreign Policy Institute, Estonie, Anders Kasekamp
- 13- FMES - Fondation méditerranéenne d'études stratégiques, France, Stéphane Brault
- 14- FPI - Foreign Policy Institute, Turquie, Arým Repat
- 15- FRIDE - Fundación para las Relaciones Internacionales y el Diálogo Exterior, Espagne, Hélène Michou
- 16- European Institute of Lodz, Pologne, Gunilla Herolf (déléguée)
- 17- GERM - Groupement d'études et de recherches sur la Méditerranée, Maroc, Fouad Ammor
- 18- HIIA - Hungarian Institute of International Affairs, Hongrie, Erzsebet Nagyné Rozsa

- |  |   |
|--|---|
| <p>19- IAI- Istituto Affari Internazionali, Italie, Nathalie Tocci, Roberto Aliboni</p> <p>20- IEMed - Institut européen de la Méditerranée, Espagne, Senén Florensa</p> <p>21- INESG - Institut national d'études de stratégie globale, Algérie, Lotfi Boumghar</p> <p>22- LCPS - Lebanese Center for Policy Studies, Liban, Karam Karam</p> <p>23- LDI - Leonard Davis Institute for International Relations, Israël, Alfred Tovias</p> <p>24- METU - Middle East Technical University, Turquie, Atila Eralp</p> | <p>25- SWP - Stiftung Wissenschaft und Politik, Allemagne, Isabelle Werenfels (présidente)</p> <p>26- TAPRI - Tampere Peace Research Institute, Finlande, Marco Lehti</p> <p>27- UJRC - Al-Urdun Al-Jadid Research Center, Jordanie, Hani Hourani</p> <p>28- UPI - Finnish Institute for International Affairs, Finlande, Timo Behr</p> <p>29- RC SFPA - Research Centre Slovak Foreign Policy Association, République slovaque, Lucia Najslova</p> |
|--|---|

Avec 29 des 57 instituts membres présents, le quorum était atteint.

Les membres observateurs suivants étaient également présents :

- AFA - Arab Forum for Alternative Studies, Égypte, Mohamed Ahmed Elagati
- Euromed Marseille, France, Yahya Zoubir
- Fondazione Mediterraneo, Italie, Michele Capasso
- GPOT - Global Political Trends Centre, Turquie, Mensur Akgün
- GREEM - Grupo de Estudios Europeos Mediterráneos, Espagne, Alejandro Lorca
- IPCRI - Israel / Palestine Center for Research and Information, Gershon Baskin
- TEPSA - Trans-European Policy Studies Association, Belgique, Gunilla Herolf

**Excusés :**

Les instituts suivants étaient excusés :

Casa Árabe-IEAM, Espagne  
Centre of International Studies, Université de Cambridge, Royaume-Uni  
DIIS - Danish Institute for International Studies, Danemark  
ELIAMEP, Grèce  
FRS, France  
IMRI - Institut marocain des relations internationales, Maroc  
ITES - Institut tunisien des études stratégiques, Tunisie  
Netherlands Institute of International Relations « Clingendael », Pays-Bas  
NISS, Palestine  
Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe  
PASSIA, Palestine  
UNISCI, Espagne  
Université de Catane, Italie

### **Ordre du jour de l'Assemblée**

1. Déclaration du Secrétariat quant à l'état du réseau et ses perspectives
2. Assemblée extraordinaire
  - a. Amendements aux statuts
3. Assemblée ordinaire
  - a. Procès-verbal de la dernière réunion
  - b. Admission des membres et des observateurs
  - c. Élections des instances dirigeantes d'EuroMeSCo
  - d. Activités de l'année 2011
  - e. Autres points

### **1. DÉCLARATION DU SECRÉTARIAT**

Après avoir accueilli les participants aux assemblées, la présidente a donné la parole à Roberto Aliboni, en sa qualité de coordinateur du Secrétariat de l'IAI ces deux dernières années, pour faire un état des lieux du réseau et de ses perspectives. M. Aliboni a expliqué les tentatives difficiles et infructueuses de transfert du contrat d'EuroMeSCo avec EuropeAid de Lisbonne à Rome, et le manque de financement et de ressources qui s'en est suivi avec lequel le Secrétariat devait fonctionner. Il a informé l'Assemblée que à la fin d'octobre 2010 la Commission n'a toujours pas reçu de comptes finaux satisfaisants de la part du Secrétariat précédent alors que le contrat a été résilié en octobre 2009. Par conséquent, la Commission refuse de reprendre toute relation contractuelle avec EuroMeSCo jusqu'à la résolution de ce problème. C'est pour cette raison que la Commission n'apportera aucun financement jusqu'à nouvel ordre. M. Aliboni a décrit les efforts du Secrétariat de l'IAI pour garantir l'activité du réseau ainsi que les fonds et les ressources versés à cette fin par l'Institut. Il a en outre indiqué les efforts entrepris pour identifier d'autres sources de financement, et a souligné les deux conventions de juillet 2010 avec l'IEMed grâce auxquelles nous avons pu organiser les assemblées actuelles ainsi que la Conférence annuelle à Barcelone. Compte tenu de cette situation, il a proposé de demander à l'IEMed, dès la tenue de l'Assemblée ordinaire, d'assumer le Secrétariat, à la condition que, suite aux consultations, l'Institut soit prêt à affecter les services et les ressources disponibles pour assurer le travail du réseau.

Cette présentation de l'état de la situation a été suivie d'une discussion entre les membres d'EuroMeSCo quant aux mesures à prendre en termes de financement ainsi que pour l'avenir du réseau. Les membres se sont tous

accordés sur le fait qu'EuroMeSCo devrait toujours faire une priorité du financement par la Commission ; il devrait en outre poursuivre son travail en termes de contenu, comme c'était le cas dans le passé. Les membres ont dans le même temps proposé une utilisation accrue du site web ainsi que la poursuite de l'exploration de nouvelles idées et priorités de recherche.

## 2. ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

La présidente a donné la parole à Roberto Aliboni et lui a demandé de présenter un par un les amendements proposés par le Secrétariat, conformément au mandat reçu par le Comité directeur du 5 juin 2010 à Rome, ainsi que les trois documents en annexe du procès-verbal (1. Statuts d'EuroMeSCo - Amendements proposés ; 2. Amendements principaux et leurs ramifications ; 3. Modifications et ajouts aux textes précédents des amendements). Les amendements ont donc été soumis au débat et votés article par article :

### Article 9

Ancienne version	Nouvelle version
<p>Article 9</p> <p>Les instances dirigeantes d'EuroMeSCo sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'Assemblée générale ;</li> <li>- le Comité directeur ;</li> <li>- le Secrétariat.</li> </ul>	<p>Article 9</p> <p>Les instances dirigeantes d'EuroMeSCo sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'Assemblée générale ;</li> <li>- le Comité directeur ;</li> <li>- le Secrétariat ;</li> <li>- <b>le Comité exécutif.</b></li> </ul>

L'amendement a été accepté.

### Article 10.2

Ancienne version	Nouvelle version
<p>Article 10.2 - <b>Assemblée générale</b></p> <p>L'Assemblée générale désignera deux co-présidents, un de la rive sud et un de la rive nord de la Méditerranée, afin de mettre en lumière le caractère interrégional du réseau, pour un mandat renouvelable de deux ans. Chacun des deux co-présidents présidera l'Assemblée générale pour un an. S'il ou elle ne pouvait assumer ses fonctions, l'autre co-président ou un membre du Comité directeur élu pour cette fonction spécifique le ou la remplacerait.</p>	<p>Article 10.2 - <b>Assemblée générale</b></p> <p>L'Assemblée générale désignera <b>un</b> président, <b>alternativement de l'Union européenne et des pays n'appartenant pas à l'Union européenne</b> des rives de la Méditerranée. Le président présidera l'Assemblée générale pour un mandat de <b>deux</b> ans. S'il ou elle ne pouvait assumer ses fonctions, <b>un</b> membre du Comité directeur élu pour cette fonction spécifique le ou la remplacerait.</p>

Les amendements ont été acceptés.

### Article 16

Ancienne version	Nouvelle version
<p><b>Article 16 - Comité directeur</b></p> <p>EuroMeSCo est dirigé par le Comité directeur élu par l'Assemblée générale et par un membre d'office de nationalité belge.</p> <p>L'Assemblée générale devra prendre en compte le caractère interrégional du réseau, et garantir ainsi un juste équilibre dans la composition du Comité directeur. Les membres du Comité directeur seront désignés pour un mandat de deux ans renouvelables.</p> <p>Le Comité sera composé d'un maximum de onze membres et d'un minimum de cinq, et devra se réunir au moins deux fois par an. Le quorum du Comité sera composé d'au moins les deux tiers de ses membres et ses décisions seront adoptées à la majorité absolue des membres présents.</p> <p>Les co-présidents seront en droit d'assister aux réunions du Comité directeur.</p>	<p><b>Article 16 - Comité directeur</b></p> <p>EuroMeSCo est dirigé par le Comité directeur élu par l'Assemblée générale, et par un membre d'office de nationalité belge.</p> <p><b>La composition euro-méditerranéenne du Comité directeur devra refléter le juste équilibre entre les différentes zones euro-méditerranéennes.</b></p> <p><b>Sauf s'ils siègent déjà au Comité directeur, les membres acceptant la responsabilité d'organiser l'Assemblée générale annuelle et la Conférence annuelle avec le Secrétariat deviendront automatiquement membres à part entière du Comité directeur jusqu'à ce qu'ils cèdent leur place à un autre membre assumant les responsabilités de l'Assemblée suivante.</b></p> <p><b>Les membres du Comité directeur seront désignés pour un mandat de deux ans, renouvelable une seule fois.</b> Le Comité sera composé d'un maximum de <b>treize membres</b> et d'un minimum de <b>sept, incluant le membre d'office de nationalité belge et le membre responsable de l'organisation de l'Assemblée.</b> Il devra se réunir au moins <b>une</b> fois par an. Le quorum du Comité sera composé d'au moins les deux tiers de ses membres et ses décisions seront adoptées à la majorité absolue des membres présents.</p> <p>Le <b>président</b> sera en droit d'assister au Comité directeur.</p>

Les amendements ont été acceptés.

### Article 17

Ancienne version	Nouvelle version
------------------	------------------

<p>Article 17 - Fonctions du Comité directeur</p> <p>Le Secrétariat convoque les réunions du Comité directeur. Les trois fonctions principales du Comité directeur sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- élaborer le programme d'EuroMeSCo et décider des activités organisées par un ou plusieurs membres du réseau que l'on pourra considérer comme des activités d'EuroMeSCo ;</li> <li>- dresser les contrats avec les tiers ;</li> <li>- soumettre à l'Assemblée générale les candidatures au poste de membre ou d'observateur ;</li> <li>- confier aux délégués des tâches spécifiques et notamment des activités de recherche ;</li> <li>- coordonner le plan de travail annuel d'EuroMeSCo et le soumettre à l'Assemblée générale.</li> </ul>	<p>Article 17 - Fonctions du Comité directeur</p> <p>Le Secrétariat convoque les réunions du Comité directeur. Les trois fonctions principales du Comité directeur sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>élaborer les plans de travail et financiers annuels d'EuroMeSCo et les soumettre à l'Assemblée générale ;</b></li> <li>- soumettre à l'Assemblée générale les candidatures au poste de membre ou d'observateur, <b>en fonction des rapports sur les candidatures fournies par un membre du réseau ;</b></li> <li>- <b>nommer les membres du Comité exécutif et, si nécessaire, leur donner des mandats.</b></li> </ul>
---	--

Les amendements ont été approuvés.

### **Article 19**

Ancienne version	Nouvelle version
<p>Article 19 - <b>Secrétariat</b></p> <p>Le Comité directeur désignera un Secrétariat parmi ses membres. Le Secrétariat sera en charge de la gestion quotidienne du réseau et il sera responsable devant le Comité directeur. En particulier, le Secrétariat sera responsable de la coordination et de la transmission des informations relatives aux activités du réseau et à ses membres.</p> <p>Le Secrétariat sera nommé pour un mandat de deux ans renouvelable.</p>	<p>Article 19 - <b>Secrétariat</b></p> <p>Le Comité directeur <b>proposera un Secrétariat parmi ses membres ou les membres euro-méditerranéens du réseau, et soumettra cette proposition à l'approbation de l'Assemblée générale.</b> Le Secrétariat sera en charge de la gestion et de la <b>coordination</b> quotidienne du réseau et il sera responsable devant le Comité directeur.</p> <p>Le Secrétariat sera <b>élu</b> pour un mandat de deux ans renouvelable.</p> <p><b>L'Institut en charge du Secrétariat désignera une personne de son personnel en tant que coordinateur du Secrétariat. Cette personne pourra</b></p>

	ne pas être le représentant (point de contact) de cet institut.
--	---

Les amendements ont été approuvés.

1. **Article 20**

Ancienne version	Nouvelle version à approuver
Non inclus dans l'ancienne version.	<p><b>Art. 20 - Comité exécutif</b></p> <p><b>Le Comité exécutif est désigné pour deux ans par le Comité directeur. Le coordinateur du Secrétariat est responsable de sa convocation et de sa coordination. Le Comité exécutif ne sera pas composé de plus de cinq personnes, coordinateur compris.</b></p> <p><b>Le Comité exécutif travaillera sur un programme détaillé des activités prévues dans le plan de travail annuel approuvé par l'Assemblée et le Comité directeur, et il assistera le coordinateur dans la mise en application de ce programme.</b></p> <p><b>Le Comité exécutif agira conformément à ses propres règles et sera responsable devant le Comité directeur.</b></p> <p><b>Le président sera en droit d'assister aux réunions du Comité exécutif.</b></p>

Le nouvel article a été approuvé à la majorité (18 voix pour le Comité exécutif, 11 contre).



## **Article 22**

La nouvelle version présentée à l'Assemblée est la version approuvée par le Comité directeur lors de sa réunion des 17 et 18 novembre 2010.

Ancienne version	Nouvelle version
<b>Commissaire(s) aux comptes</b> Article 21  Les comptes d'EuroMeSCo seront contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes désigné(s) par l'Assemblée générale pour deux ans renouvelables.	<b>Audits</b> <b>Article 22 (anciennement 21)</b>  <b>Si le réseau peut affecter le budget afférent, un audit externe professionnel sera effectué.</b>

L'amendement a été approuvé.

L'Assemblée recommande la publication de la version intégrée des nouveaux statuts sur le site web dès que possible.

### **3. ASSEMBLÉE ORDINAIRE**

#### **Procès-verbal de la dernière réunion**

Le procès-verbal de la dernière Assemblée générale qui s'est tenue à Amman a été approuvé.

#### **Admission des membres et observateurs**

Suivant les délibérations du Comité directeur, la présidente a proposé les nouvelles candidatures ainsi que les modifications du statut de plusieurs membres.

- Adhésion pleine et entière du Prague Institute of International Relations, République tchèque.
- Adhésion au titre d'observateur de l'Université de Humboldt de Berlin, Allemagne, puisque le Centre d'études méditerranéennes de cette Université en est à ses débuts.
- Adhésion pleine et entière de TEPESA (Trans-European Policy Studies Association), Belgique, et de GPoT (Global Political Trends Centre), Turquie.

Toutes les propositions ont été approuvées.

L'Assemblée demande au Secrétariat d'obtenir de plus amples informations quant aux candidatures de l'Université méditerranéenne d'Albanie et du Centre de recherches d'Afrique et de la Méditerranée (CERAM) du Maroc, afin de pouvoir prendre leurs candidatures en considération.

#### **Élections des instances dirigeantes d'EuroMeSCo**

La présidente a présenté les propositions du Comité directeur ainsi que les critères sur lesquels elles se basent, et les a mis aux voix :

**Président du réseau** : Bichara Khader a été élu président du réseau.

**Comité directeur :**

Membres des pays n'appartenant pas à l'UE :

ACPSS - Al Ahram Center for Political and Strategic Studies, Le Caire

CEMI - Centre d'études méditerranéennes internationales, Tunis

CSEPS - Center for the Study of European Politics and Society, Université Ben Gourion du Néguev, Beer-Sheva

CSS - Center for Strategic Studies, Université de Jordanie, Amman

GPoT - Global Political Trends Centre, Istanbul

GERM - Groupement d'études et de recherches sur la Méditerranée, Rabat

INESG - Institut national d'études de stratégie globale, Alger

Membres des pays de l'UE :

FIIA/UIPI - Finish Institute of International Affairs, Helsinki

IEMed - Institut européen de la Méditerranée, Barcelone

IAI - Istituto Affari Internazionali, Rome

HIIA, Hungarian Institute of International Affairs, Budapest

RIIA - Royal Institute of International Affairs - Chatham House, Londres

TEPSA - Trans-European Policy Studies Association, Bruxelles (*ex officio*)

Le nouveau Comité directeur a été approuvé.

**Activités en 2011**

Après une pause pour permettre au Comité directeur entrant d'élire le nouveau Secrétaire, l'Assemblée a repris ses travaux et le président a donné la parole à Senén Florensa, en sa qualité de nouveau coordinateur du Secrétaire de l'IEMed pour illustrer les activités que le Secrétaire a l'intention de proposer en 2011.

M. Florensa a présenté la vision de l'IEMed pour son mandat ainsi qu'une ébauche du plan de travail. Alors que l'IEMed tentera d'établir de nouvelles relations saines avec la Commission à moyen terme, elle organisera et financera en 2011 les activités du plan de travail, et recherchera d'autres ressources, particulièrement dans la perspective de financer les projets de recherche.

Le plan de travail annuel des activités du réseau a été approuvé et inclus en annexe du présent compte-rendu.

Concernant la Conférence annuelle d'EuroMeSCo 2011, plusieurs membres du réseau ont suggéré de revenir au format des conférences annuelles précédentes, comprenant des ateliers sur des sujets spécifiques plutôt que des panels sur des sujets généraux.

**Autres points**

L'Assemblée émet l'hypothèse de recourir à une évaluation interne des activités du réseau, sous la forme d'un rapport annuel détaillant la manière dont les membres travaillent ensemble, dans le but de lui attribuer le crédit nécessaire aux yeux de la Commission européenne et d'autres sponsors.

Après débat, les recommandations suivantes sont approuvées : l'Assemblée générale demande au Comité directeur de présenter à la prochaine Assemblée générale une proposition de paramètres et de texte d'article pour les statuts, reflétant l'accord sur l'évaluation interne.

Aucun autre sujet ne restant à l'ordre du jour, la réunion s'est achevée à 15 h.

Annexe 1 : Les trois documents proposant les amendements des Statuts

Annexe 2 : Le plan de travail annuel 2011